



Sans décision rapide, plus de cannabis médical au 1er janvier pour les malades français

Les associations de patients ont commencé à prévenir les patients participant à l'expérimentation française du cannabis médical qu'ils pourraient bientôt être confrontés à une interruption de leur traitement, aucune mesure n'ayant été prise pour prolonger l'expérimentation. La Société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD) a publié cette semaine un communiqué avertissant qu'« en l'absence de décision » de la part du gouvernement, aujourd'hui évincé, « ces médicaments ne seront plus accessibles à partir du 1er janvier 2025 ».

Malgré des efforts de dernière minute pour amender le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) en octobre afin d'obtenir un budget pour la généralisation du cannabis médical, comme l'avait promis le gouvernement, les propositions actuelles ne font aucune mention du cannabis médical.

Le programme français de cannabis médical s'est retrouvé dans une position similaire à celle de l'année dernière à la même époque, ayant une fois de plus été exclu du budget pour l'année à venir.

Cependant, contrairement à la fin de l'année 2023, la toile de fond politique est beaucoup plus complexe, rapide et incertaine.

Ce document annuel présente le budget pour l'année à venir, et sans aucune mention du cannabis médical, qui est actuellement dans une phase de « transition » avant un déploiement complet, l'avenir du programme est maintenant en jeu.

L'« expérience » du cannabis médical en France dure depuis 2021 et on s'attendait à ce qu'elle serve de précurseur à un système de cannabis médical à part entière.

Après avoir été prolongé à de nombreuses reprises, le gouvernement a été accusé à maintes reprises de « botter en touche ».

Le programme se trouve actuellement dans une période dite de « transition », sans volonté manifeste de généraliser pour l'instant. Aucun nouveau patient ne peut s'inscrire pour participer à l'essai, mais ceux qui y participent actuellement doivent théoriquement continuer à recevoir leurs médicaments jusqu'à ce qu'un programme de cannabis médical à part entière ait été mis en place.

Or, ce dernier doit prendre fin le 31 décembre 2024, et aucun plan ou budget n'a été établi pour permettre aux milliers de patients de continuer à accéder à leur traitement.

Dans son avertissement aux patients cette semaine, la SFETD a expliqué : « En l'absence de décision du précédent gouvernement, ces médicaments ne seront plus accessibles à partir du 1er janvier 2025. »

« Plusieurs centaines de patients souffrant de douleurs neuropathiques réfractaires, qui obtiennent un soulagement important de leurs souffrances physiques et psychologiques, seront ainsi confrontés à une interruption brutale de leur traitement. Cette interruption pourrait entraîner la réapparition de douleurs sévères et invalidantes, ainsi que des symptômes de sevrage dus à l'arrêt brutal du traitement. »